



Election nouveau bureau d'une association

Par Ayanna

Bonjour

Le trésorier et la secrétaire de mon association sont injoignables depuis plusieurs mois. Aussi j'aimerais modifier le bureau de mon association afin de nommer deux autres dirigeants
Est il possible de le faire sans l'accord des anciens ?

Merci de votre réponse
Cordialement

Nicole B-S

Par DIU1973

BONSOIR

Ceci vous intéressera

[url=<https://www.creer-son-association.com/association-loi-1901-fonctionnement-sans-president/>]https://www.creer-son-association.com/association-loi-1901-fonctionnement-sans-president/[/url]

Par janus2

Bonjour,
Comme à chaque question de ce genre, la réponse est dans les statuts de l'association.